

LES PERSONNES VIVANT DANS LA RUE : L'URGENCE D'AGIR

Cette année 2018, pas moins de 5 pétitions signées par 838 000 de nos concitoyens et concitoyennes ont alerté l'opinion publique française sur la situation des personnes sans-domicile. Le CESE a décidé de répondre à ces appels en demandant à la commission temporaire créée pour travailler sur la grande pauvreté de réaliser un avis sur la situation des personnes vivant à la rue avant la fin de l'année 2018 et de faire des propositions pour l'améliorer. Notre devise républicaine exprime la volonté de lutter contre la grande pauvreté. Or non seulement notre société ne parvient pas à assurer un égal accès aux droits de toutes et tous mais elle laisse se développer une situation désastreuse pour ces personnes.

La commission a d'abord cherché à répondre aux questions que tout un chacun se pose: de qui parle-t-on, combien sont ces personnes, sont-elles plus nombreuses en France, qui sont-elles, dans quel état de fragilité, sont-elles les mêmes qu'il y a dix ans, sont-elles à la rue par hasard ? Elle s'est vite heurtée au manque de statistiques permettant de mesurer ces évolutions. La seule étude complète remonte à l'année 2012. La France comptait alors 142 900 personnes sans-domicile fixe. Mais de l'avis de tous les observateurs, leur nombre a considérablement augmenté, en particulier celui des femmes, des familles et des jeunes.

Face à ces situations dramatiques, les pouvoirs publics ont mobilisé différents types de moyens. Malgré leur nombre et leur importance, ils peinent à répondre aux besoins de l'urgence. Le manque de logements à loyers accessibles aux plus pauvres bloque l'ensemble du système : les personnes restent en hébergement, celles accueillies en urgence ne trouvent ni places en hébergement de moyenne

et longue durée, ni logements accessibles et, in fine, celles qui sont dans la rue y restent.

Les pistes de travail proposées dans l'avis vont dans 3 directions : le logement, la réponse à l'urgence, et enfin, la priorité à donner à l'accompagnement, essentiel aux politiques d'insertion.

Donner la priorité à la production de logements très sociaux, financés par les PLAI, avec un objectif plus ambitieux de 60 000 logements contre 40 000 inscrits aujourd'hui est la clé du déblocage du système aujourd'hui embolisé, expliquant la difficulté pour le SAMU Social et les SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) à répondre à la demande des personnes contraintes de vivre dans la rue. De même, mobiliser le parc privé et public à des fins très sociales grâce à l'intermédiation locative est également une piste à creuser pour élargir cette offre de logements. Une intermédiation qui doit être simplifiée et facilitée pour être plus utilisée par les bailleurs privés et publics. Enfin, la prévention précoce des expulsions locatives pourrait être encore améliorée avec la création d'un numéro d'appel gratuit, pour les locataires comme pour les propriétaires.

Les besoins urgents sont nombreux, notre commission s'est toutefois concentrée sur les plus importants et les moins bien couverts aujourd'hui : être hébergé, retrouver de la sécurité en particulier pour les femmes et les jeunes, se soigner, faciliter l'accès aux droits et à tous les types de soins, disposer d'une adresse. Il est en effet nécessaire de mieux utiliser l'existant : que ce soient les budgets consacrés aux chambres d'hôtel où 40 000 ménages sont hébergés dans de mauvaises conditions et sans accompagnement ou encore les locaux publics en attente d'une nouvelle affectation. Ces derniers peuvent



Marie-Hélène Boidin Dubrulle

est Présidente de la société MHBD et vice présidente des fondations Auchan pour la jeunesse et Weave Our Future. Elle siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation où elle représente le groupe des entreprises.

Contact :

marie-helene.boidin-dubrulle@lecese.fr
01 44 43 64 20



Stéphane Junique

est Président d'Harmonie mutuelle et vice-président de la Mutualité Française. Il siège au CESE à la section des activités économiques où il représente le groupe de la mutualité.

Contact :

stephane.junique@lecese.fr
01 44 43 64 26

être transformés en hébergement pour un temps limité avec un accompagnement des personnes et une sortie vers le logement. Il est également important de développer les haltes de jour et de nuit à l'accueil inconditionnel et des places en hébergement prioritaires et sécurisées

“ Nous sommes au même point que lorsque l'abbé Pierre a lancé son cri d'alarme. ”
MARTINE MAÇON, initiatrice de la pétition
« Pour l'interdiction des dispositifs anti-SDF »

“ Je pensais que sortir quelqu'un de la rue était plus compliqué au niveau psychologique qu'au niveau administratif. Je me suis rendu compte que c'était l'inverse. ”
SARAH FRIKH, initiatrice de la pétition
« Des centres d'accueil pour mettre les femmes SDF en sécurité »

“ Le matin, vous êtes courbaturé, vous avez froid, vous avez faim et vous vous demandez comment ça va se finir. ”
CHRISTIAN DOSSANG, initiateur de la pétition
« SOS pour nos SDF »

143 000 PERSONNES
sont sans-domicile en 2012
soit une augmentation de **+58%** depuis 2001
(INSEE)

870 000 PERSONNES
ont été privées de logement personnel à un moment ou un autre de leur vie
(Julien Damon)

“ C'est aberrant de se dire qu'en 2018 la précarité peut toucher autant de personnes. ”
DOUNIA MEBTOUL, créatrice de l'association
« Les frigos solidaires »

42 646 NUITÉES
en hôtellerie sociale
(+12% par rapport à 2015)
dont 35 000 en Ile-de-France
(Fondation Abbé Pierre, rapport 2018)

50,5 ans L'ÂGE MOYEN
de décès pour les personnes à la rue
(Le collectif des morts de la rue, 2017)

25% DES SDF
ont été, enfants, suivis par l'aide sociale à l'enfance
(Julien Damon)

37% DES SDF
sont des femmes
(INSEE, 2012)

© iStock/Editions CESE

pour les femmes et les jeunes de plus en plus nombreux à vivre dans la rue. Disposer gratuitement d'une adresse est également la clé de l'accès aux droits, l'État doit réellement assumer son rôle de pilote du dispositif et donner les moyens aux acteurs, CCAS (Centres communaux

d'action sociale) et associations, à qui il délègue la domiciliation.

Louis Gallois, président de la FAS (Fédération des acteurs de la solidarité) résumait ainsi ce qu'il fallait faire pour accompagner les personnes en grande

exclusion : « Une approche intégrée est indispensable : santé logement, emploi, tout est lié ». Accompagner chacune et chacun, se donner comme but « 0 personne vivant à la rue sans accompagnement » et, pour cela, reconnaître un droit à l'accompagnement est donc apparu

indispensable à la commission. Susciter et mobiliser des équipes citoyennes en réseau, utiliser des moyens comme le digital inclusif avec la mise à disposition d'un coffre-fort numérique ou développer d'avantage de toutes premières marches vers l'insertion qui ont déjà fait leur

preuves, apparaissent comme des pistes concrètes à mettre en pratique. Une préconisation particulière recommande de renouveler régulièrement l'enquête de recensement INSEE qui remonte à 6 ans afin de mieux répondre aux besoins de ces personnes. Enfin, il est nécessaire de

prohiber les dispositifs anti-SDF dans les espaces publics, de démonter ceux qui portent atteinte à la dignité humaine et de développer des villes véritablement inclusives pour toutes et tous.

PERSONNES VIVANT À LA RUE : L'URGENCE D'AGIR

PRÉCONISATION PRIORITAIRES

Les 19 préconisations de l'avis se concentrent sur 3 axes : donner la priorité à l'accompagnement des personnes vivant dans la rue, clé pour les aider à sortir de leurs difficultés, apporter des réponses pour faire face à l'urgence et enfin remettre de la fluidité dans la production et la location de logements très sociaux. Pour adapter les moyens aux besoins des personnes au vu de l'évolution de leur nombre et de leurs situations, et mesurer l'efficacité des politiques conduites, l'avis recommande par ailleurs de renouveler rapidement l'enquête INSEE de 2012 dite « enquête sans-domicile ».

ACCOMPAGNER CHACUNE ET CHACUN, SE DONNER COMME BUT « ZÉRO PERSONNE VIVANT À LA RUE SANS ACCOMPAGNEMENT » ET, POUR CELA, LEUR RECONNAITRE UN « DROIT À L'ACCOMPAGNEMENT

- ✎ Susciter un maillage territorial d'équipes citoyennes, accélératrices d'initiatives pour développer un réseau relationnel personnalisé et organisé avec les professionnels et professionnelles, au bénéfice des personnes vivant dans la rue ;
- ✎ Créer davantage de toutes premières marches vers l'insertion pour les personnes loin de l'emploi, en amont des dispositifs de type « territoires zéro chômeur de longue durée » ;
- ✎ Prohiber les dispositifs anti-SDF dans les espaces publics, démonter ceux qui portent atteinte à la dignité humaine et développer des villes véritablement inclusives pour toutes et tous.

RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS

- ✎ Retrouver de la sécurité en particulier pour les femmes et les jeunes : développer les haltes de jour et de nuit à l'accueil inconditionnel et des places prioritaires et sécurisées en hébergement pour les femmes et les jeunes de plus en plus nombreux à vivre dans la rue ;
- ✎ Faciliter l'accès aux droits, en démultipliant les « rendez-vous des droits » dans les administrations ;
- ✎ Faciliter l'accès aux soins en développant davantage les équipes mobiles « psychiatrie précarité » et les Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) sur l'ensemble du territoire ;
- ✎ Disposer d'une adresse : l'État doit réellement assumer son rôle de pilote du dispositif et donner les moyens aux acteurs, CCAS et associations à qui il délègue la domiciliation.

DÉBLOQUER PAR LE LOGEMENT TOUT LE SYSTÈME D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT

- ✎ Donner la priorité à la production de logements très sociaux, financés par les PLAI, avec un objectif plus ambitieux de 60 000 logements contre 40 000 actuellement ;
- ✎ Mieux mobiliser le parc privé et public à des fins très sociales grâce à l'intermédiation locative qui doit être simplifiée et facilitée ;
- ✎ Renforcer encore la prévention précoce des expulsions locatives avec la création d'un numéro d'appel national gratuit, pour les locataires comme pour les propriétaires.

C'est toute la société qui doit changer de regard et se mobiliser sur ces situations de grande exclusion qui devraient être déclarées grande cause nationale en 2020 pour que plus jamais une femme ne s'exprime ainsi : « Parfois j'ai l'impression d'être un sac poubelle sur le bord du trottoir ».